

## 5/ Quelques règles de fonctionnement

- **Le stationnement dans la cour intérieure du gymnase est interdit.** Privilégier un stationnement dans les rues voisines.
- **Respecter les horaires des séances.** Aucun mineur ne pourra rester seul dans les locaux. La prise en charge par les animateurs se fera 10 minutes avant le début de la séance et 15 minutes après l'heure de fin.
- **Respecter les lieux, le matériel ainsi que les intervenants.**
- **Avoir une tenue vestimentaire adaptée** à la pratique de l'activité. Le port de bijoux et objet de valeur est déconseillé.
- **Prévoir sa gourde ou bouteille d'eau** pour la séance.
- **Avoir une attitude fairplay et respectueuse** pendant les séances, les compétitions, les déplacements, sorties ...
- Pour les activités de compétition : **participer aux différentes compétitions ou rencontres** dans lesquelles le club s'engage (pour chacune une convocation écrite sera distribuée).
- **Consulter régulièrement le panneau d'affichage** sur lequel figure de nombreuses informations.
- Pour le bon déroulement des séances et l'épanouissement des enfants, **la présence des parents n'est pas souhaitable pendant les entraînements**

## CONSIGNES ADMINISTRATIVES

Vous allez signer votre bulletin d'adhésion à l'ESEL, prenez connaissance de ce document.

### 1/ Modalités d'inscription

Vous disposez de **2 séances d'essai par activité**. **Votre inscription sera effective à compter de la 3<sup>ème</sup> séance et vous serez donc redevable du montant total de la cotisation.** L'inscription à l'association est possible toute la saison dans la mesure des places disponibles dans les activités.

MODALITÉS D'INSCRIPTION		
POUR TOUTES LES ACTIVITES		
Eveil Sportif Danse Yoga	Mineurs de 6 à 17 ans Toutes activités (sauf Danse)	Majeurs Toutes activités (sauf Danse)
-Bulletin d'adhésion complété et signé	-Bulletin d'adhésion complété et signé	- Bulletin d'adhésion complété et signé
-Règlement annuel	-Questionnaire de santé complété OU certificat médical	-Questionnaire de santé complété OU certificat médical
	-Règlement annuel	-Règlement annuel
		- <b>Si gym en compétition :</b> Nouvel adhérent = certificat médical Renouvellement = questionnaire de santé OU nouveau certificat médical

## 2/ Modalités financières

Le tarif pour l'inscription à l'association est composé de l'adhésion à l'association + la cotisation spécifique de l'activité choisie. En cas de pratique de plusieurs activités, les cotisations à l'activité se cumulent.

**Le montant total peut se régler en plusieurs fois sur un maximum de 5 règlements. Le dernier versement devra être fait pour février 2026 au plus tard.**

*Les moyens de paiements acceptés sont les suivants : carte bancaire, chèque, espèces, ANCV, tickets loisirs CAF, Pass'sport de l'état, pass'club et shake@do du conseil départemental.*

Adhésion générale	+	Cotisation spécifique	
50 € (* )	+	Danse	155 €
		Eveil Sportif	140 €
		Multisport	140 €
		Trampoline Freestyle	140 €
		Gym aînées loisirs	140 €
		Gym féminine et masculine	185 €
		Gym Form' accès illimité	170 €
		Gym Form' accès 1 séance	115 €
		Taï chi accès 1 séance	115 €
		Marche	70 €
		Taï chi	110 €
		Yoga accès 1 séance	200 €
Yoga accès illimité	290 €		

(\*) Adhésion à 40€ à partir de 3 membres de la même famille  
OU à partir de 3 cotisations d'activité

**L'inscription est effective à compter de la 3<sup>ème</sup> séance. Aucun remboursement ne sera fait en cas d'arrêt de l'activité en cours de saison (sauf raison médicale ou cas exceptionnel étudié par le conseil d'administration).**

**Les frais financiers supplémentaires à prévoir au cours de la saison seront :**

- Gymnastique féminine et masculine : achat de la tenue obligatoire pour les compétitions (voir tarifs sur panneau affichage)
- Danse : Participation possible à l'achat des costumes du gala (+/- 10€)
- Yoga et Gym posturale : prévoir l'achat d'un tapis personnel
- Les participations financières liées aux éventuels déplacements des groupes (montant calculé en fonction du type de déplacement)

## 3/ Accident et arrêt

En cas d'accident corporel survenu pendant une activité à l'association ou en compétition, **l'ESEL s'engage à faire une déclaration d'accident** auprès de l'assureur. Pour cela, **l'adhérent doit obligatoirement fournir un certificat médical** au secrétariat de l'ESEL dans les 5 jours.

L'assureur prendra ensuite contact avec l'adhérent. Un remboursement des frais restés à la charge de la famille pourra être envisagé par l'assureur en fonction des garanties de l'assurance individuelle et des prises en charges des régimes sociaux obligatoires et des mutuelles des familles.

**En cas d'arrêt de la pratique jusqu'à la fin de la saison pour des raisons médicales, un remboursement pourra être envisagé sur le montant de la cotisation activité (hors adhésion) :**

- sur demande écrite avec justificatif médical
- au prorata du nombre de mois effectués à partir de la date de la demande

**En cas d'arrêt temporaire de l'activité, aucun remboursement ne sera effectué.**

## 4/ Assurance (comprises dans le coût de la cotisation)

L'association souscrit à :

- Un contrat multirisque chez AXA couvrant l'assurance des locaux et des biens de l'association
- Un contrat responsabilité civile chez MMA
- Des assurances individuelles complémentaires pour l'ensemble des adhérents, auprès des fédérations qui délivrent les licences

Pour tous les adhérents
Garanties individuelles assurance FSCF option 1
<i>Frais hospitaliers montant légal ; Prothèses dentaire 250€ ; Bris de lunettes 250€ ; Prothèse auditive 160€ ; Frais d'appareillage 160€ ; Frais de prothèse dentaire 250€ ; Frais remise à niveau scolaire 1600€ ; Capital décès 13000€ ; Incapacité permanente 25000€</i>

Le détail complet des garanties est disponible sur simple demande au secrétariat. Pour les licences FSCF, une garantie niveau 2 et niveau 3 est proposée. La souscription est possible sur simple demande de l'adhérent.